

DÉCISION ÉLECTORALE N° 2017-174
PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION N° 17-156 RELATIVE A L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS
PARTIELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES
ÉTUDIANTS ET DES ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET AU
CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE
DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu le code de l'éducation, et plus particulièrement les articles D. 719-1 et suivants ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon approuvé par le conseil d'administration du 13 novembre 2017 ;

Vu la décision n° 17-156 relative à l'organisation des élections partielles du conseil d'administration, et des élections des représentants des étudiants et des élèves au conseil d'administration, au conseil scientifique et au conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon du 14 novembre 2017 ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Les alinéas 1 et 2 de l'article 1 de la décision n° 17-156 susvisées relatifs à la date des élections et aux lieux d'implantation des bureaux de vote sont ainsi modifiés :

Les élections partielles du conseil d'administration, ainsi que les élections des représentants du collège des élèves et des étudiants au conseil d'administration, au conseil scientifique et au conseil des études et de la vie étudiante auront lieu :

1^{er} tour : Jeudi 7 décembre 2017 de 9h30 à 16h30

2nd tour : Mardi 12 décembre 2017 de 9h30 à 16h30

Les bureaux de vote seront implantés :

Bureau de vote central

Site Descartes

D8 007 (anciennement salle 3 du bâtiment Buisson)
69342 Lyon cedex 07

Section de vote Monod

Site Monod

Salle LE 5 – 41
69007 Lyon

Article 2 :

L'alinéa 1^{er} de l'article 3 de la décision n° 17-156 susvisée relatif à la campagne électorale est ainsi modifié :

La campagne électorale est ouverte à compter du jeudi 30 novembre 2017.

Article 3 :

L'alinéa 2 de l'article 4 de la décision n° 17-156 susvisée relatif aux listes électorales est ainsi modifié :

Les listes électorales seront affichées dans les deux sites de l'école à compter du vendredi 17 novembre 2017 sur les panneaux réservés à cet effet (1^{er} étage du bâtiment D1 du site Descartes et 2^{ème} étage du bâtiment M1 du site Monod).

L'alinéa 1 de l'article 4.2 b) de la décision n° 17-156 susvisée relatif aux modalités de demande d'inscription sur les listes électorales est ainsi modifié :

Lorsque l'inscription sur les listes électorales n'est pas faite d'office, la demande d'inscription doit être faite par écrit par le formulaire annexé à la présente décision (annexe 1), au moins cinq jours francs avant la date du scrutin, soit **au plus tard le 1^{er} décembre 2017**.

Article 4 :

L'alinéa 2 de l'article 5.2 de la décision n° 17-156 relatif aux modalités de dépôt des candidatures est ainsi modifié :

La date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi est fixée au :

Jeudi 30 novembre 2017 à 12h00

Article 5 :

L'alinéa 2 de l'article 7 de la décision n° 17-156 relatif au bureau de vote et au dépouillement est ainsi modifié :

Le dépouillement est public. Il aura lieu à l'issue du scrutin en salle D8 007.

Article 6 :

Le calendrier électoral 2017 consolidé figure en annexe 1 de la présente décision, en remplacement de l'annexe 6 de la décision n° 17-156 du 14 novembre 2017.

Article 7 :

Toutes les dispositions de la décision n° 17-156 relative à l'organisation des élections partielles du conseil d'administration, et des élections des représentants des étudiants et des élèves au conseil d'administration, au conseil scientifique et au conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon du 14 novembre 2017, non modifiées par la présente décision, demeurent inchangées et restent en vigueur.

Fait à Lyon, le 16 novembre 2017

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Affichage au siège de l'établissement à la date de signature
- Diffusion sur le site intranet rubrique « Informations institutionnelles » – « décisions du Président ».

ÉLECTIONS

Scrutin de décembre 2017

Annexe 1 : CALENDRIER DES ÉLECTIONS

Évènement	Date
Affichage des listes électorales	17 novembre 2017
Date limite du dépôt de candidature	30 novembre 2017 à 12h
Lancement de la campagne électorale	30 novembre 2017
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales	1 ^{er} décembre 2017
Date limite de demande de rectification des listes électorales	Date du scrutin
Scrutin	1 ^{er} tour : 7 décembre 2017 de 9h30 à 16h30 2 nd tour : 12 décembre 2017 de 9h30 à 16h30
Début du mandat des représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service	Lendemain de la proclamation des résultats au 9 juillet 2019
Début du mandat des représentants des élèves et des étudiants	Lendemain de la proclamation des résultats (mandat d'un an)